

UNIVERSITE JEAN MONNET - SAINT-ETIENNE

CENTRE JEAN PALERNE

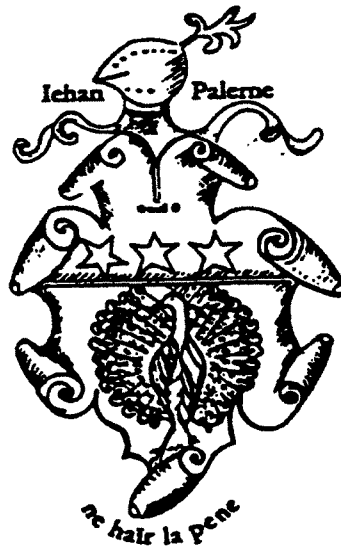
ΣΥΝΤΑΚΤΙΚΑ

SYNTAKTIKA

BULLETIN D'INFORMATION DU CENTRE DE RECHERCHE

EN SYNTAXE ET EN SEMANTIQUE

DU GREC ANCIEN



N° 38

octobre 2009

Faculté des Arts, Lettres et Langues
35 rue du 11 Novembre
42023 SAINT-ETIENNE-CEDEX 2

Bulletin gratuit composé et diffusé par le
Centre de Recherche en Syntaxe et Sémantique du Grec ancien

Centre Jean Paleme
Faculté des Arts, Lettres et Langues
Université Jean Monnet Saint-Etienne
35 rue du 11 Novembre
F - 42023 Saint-Etienne Cedex

Directeurs du bulletin :
Bernard Jacquinod et Sandrine Longera-Coin
Composé par Bernard Jacquinod et Anne-Laure Rozier

ISSN 1148-2656

Un phénomène de double négation : οὐ μή suivis du futur ou du subjonctif

Camille Denizot
Université Bordeaux III

1. Introduction

Les grammaires et les dictionnaires enseignent que l'on trouve deux emplois avec une double négation οὐ μή, qui semble porteuse d'un seul sens négatif¹. L'un de ces emplois est suivi du futur et employé dans un énoncé interrogatif² ; il exprime une prohibition :

Ar. *Nu.* 366 : Socrate reprend Strepsiade qui vient d'évoquer Zeus

Ποῖος Ζεύς ; Οὐ μή ληρήσεις ; Οὐδ' ἔστι Ζεύς.

« Quel Zeus ? Ne vas-tu pas cesser de dire des bêtises ? Il n'y a pas de Zeus. »³

Cette tournure est attestée pour la première fois chez Eschyle, dans une seule occurrence par ailleurs difficile (*Sept* 250, que nous discuterons en 4. 2. 4.) ; quelques exemples se trouvent également, surtout dans le théâtre classique. L'autre tournure qui emploie la double négation οὐ μή est suivie du subjonctif et exprime une forte dénégation :

Esch. *Sept* 281 : Étéocle reprend vivement le coryphée

Οὐ γάρ τι μᾶλλον μή φύγῃς τὸ μόρσιμον.

« Car tu n'échapperas pas davantage au destin. »

¹ Ainsi Bailly (*s. u.* οὐ X 1.) ou *LSJ* (*s. u.* οὐ μή) ; de même R. Kühner et B. Gerth (1904, § 514 Anm. 12-13), E. Schwyzer et A. Debrunner (1950, p. 317 et 598) ou J. Humbert (1960, § 655-656), auxquels il faut ajouter A. Rijksbaron (1991, p. 167-174). Dans la mesure où les deux tours ne sont pas connus dans les poèmes homériques, aucune indication n'est donnée par P. Chantraine (1958) ou L. Basset (1989).

² La forme interro-négative de ces énoncés a été contestée. D'ailleurs l'édition de la *CUF* due à V. Coulon, ne retient pas la forme interrogative pour l'exemple qui nous sert d'illustration. Nous montrerons qu'il est nécessaire de conserver cette forme pour comprendre la tournure.

³ Toutes les traductions sont, sauf mention contraire, des traductions personnelles.

Les premières attestations se trouvent également chez Eschyle (8 occurrences), la tournure étant employée à l'époque classique, notamment dans la prose. Le tableau suivant regroupe le nombre des occurrences chez différents auteurs classiques étudiés de façon exhaustive⁴.

	οὐ μή + subjonctif	οὐ μή + futur
Eschyle	8	1
Sophocle	15	7
Euripide	13	8
Aristophane	7	10
Platon	37	1

Ce corpus fait une place importante au théâtre. Si la prose est sous-représentée, c'est simplement que nous avons retenu les auteurs chez qui les deux tournures sont attestées. Par exemple Hérodote ou Thucydide ne connaissent que οὐ μή suivi du subjonctif⁵. Il est vrai que le théâtre se prête mieux que la prose narrative à l'emploi d'une prohibition particulièrement expressive. Nous nous limiterons donc pour cette étude à ce corpus de 81 énoncés au subjonctif et 34 au futur.

Bien que plusieurs différences, sur lesquelles nous reviendrons, séparent ces deux types d'emplois, la proximité entre ces deux tournures est facilitée par plusieurs traits :

– la forme interrogative de l'énoncé au futur est seulement marquée par la ponctuation. Or, celle-ci est très largement un choix d'édition, lui-même fondé linguistiquement. Comme nous le verrons, W. Goodwin a mis en avant plusieurs arguments pour contester la forme interrogative des énoncés au futur. Or, ces arguments ont eu une certaine influence sur les éditeurs, particulièrement de langue anglaise, et ceux-ci justifient parfois leur choix de ne pas marquer le point-virgule final en s'appuyant sur la thèse de Goodwin⁶. Il en résulte que, pour être retenue, la forme

⁴ Certaines occurrences, comme nous le verrons, peuvent être discutées (futur ou subjonctif ?). Nous nous expliquerons de notre choix dans la discussion des exemples et dans l'annexe.

⁵ Encore s'agit-il d'occurrences peu nombreuses. Hdt. 1. 199. 17 ; 3. 62. 16 ; 7. 53. 10 et Thuc. 4. 95. 2. 4 et 5. 69. 1. 12.

⁶ Cette justification se trouve même dans des éditions récentes. Cf. par exemple, S. D. Olson, 2002, *ad Ar. Ach.* 166 ; de même N. G. Wilson, dans son édition récente (2007) des pièces d'Aristophane dans les *OCT* ne marque jamais l'interrogation.

interrogative doit être justifiée linguistiquement et ne pas seulement s'appuyer sur le texte transmis.

– la proximité morphologique, mais aussi sémantique, entre futur et subjonctif est un phénomène bien connu en grec ancien, mais également dans bien des langues indo-européennes. Ainsi entre un subjonctif aoriste du type ποιήσης et un futur du type ποιήσεις la différence est ténue et les manuscrits portent parfois les deux leçons.

– enfin, les emplois de la double négation avec le subjonctif ou avec le futur sont parfois proches. Ainsi, dans le Bailly (*s.u.* οὐ X. 1.), pour la sphère d'emploi du subjonctif (traduit par « il n'y a pas à craindre que, il n'y a pas de risque que »), l'emploi du futur est également répertorié. Dans le *LSJ* (*s. u.* οὐ μή), non seulement des futurs semblent employés dans la sphère d'emploi du subjonctif (« denial », I. 2), mais également des subjonctifs seraient employés comme des futurs (« prohibitions » II. 2 et 3).

Cette grande proximité explique aisément que les éditions hésitent parfois entre deux leçons. Or, il nous semble qu'il est possible de différencier nettement ces deux tournures selon différents critères, particulièrement en se fondant sur l'emploi des négations. Nous examinerons tout d'abord de façon critique la thèse de W. Goodwin, l'une des rares explications qui prenne en compte les deux tournures : celle-ci pose en effet de façon très nette une équivalence entre les deux types d'emploi. Nous montrerons ensuite que plusieurs différences sont décelables, rejoignant en cela les conclusions d'A. Rijksbaron (1991). Nous ferons pour notre part une place particulière au fonctionnement de ces deux négations, en nous interrogeant sur leur portée et sur les raisons de leur association dans les deux tournures.

2. L'interprétation de William Goodwin

Il existe assez peu de tentatives d'explication de ces tournures comportant la double négation οὐ μή. W. Goodwin (1897, pp. 101-103 et 389-397) a le premier proposé une explication, selon laquelle ces deux tournures seraient apparentées. Cette explication étant à la fois la plus

ancienne et la plus développée, il est nécessaire de l'exposer, avant d'en souligner les limites⁷.

2. 1. Un rapport de filiation entre les deux tournures

Nous avons vu en 1. qu'il existait plusieurs facteurs qui pouvaient expliquer la proximité entre les occurrences au futur ou au subjonctif comprenant la double négation οὐ μή. Cette proximité ne serait pas le résultat d'une rencontre fortuite entre deux tournures différentes, mais serait le signe d'une filiation. Le principe de l'explication de W. Goodwin est le suivant : le sens directif avec double négation et futur n'est qu'une évolution, suscitée par la faculté du futur à fonctionner avec un sens directif, d'une forme équivalente au subjonctif.

De fait, on trouve fréquemment, dès les poèmes homériques⁸, des exemples de futur avec une force réellement directive. Les exemples sont nombreux, non seulement dans les textes littéraires mais également dans l'épigraphie. On peut citer un exemple particulièrement net de Platon où ce futur employé avec une force directive est coordonné à un impératif :

Pl. *Prot.* 338 a8 : Callias propose une manière de dialoguer qui convienne à Socrate comme à Protagoras

ὥς οὖν ποιήσετε καὶ πείθεσθέ μοι ῥαβδοῦχον καὶ ἐπιστάτην καὶ πρύτανιν ἐλέσθαι

« C'est donc ce que vous ferez, et croyez-moi, choisissez un arbitre, un épistate, un prytane. »

Il est exact, en outre, qu'il existe des affinités sémantiques entre dénégation forte et futur. Les traducteurs choisissent d'ailleurs parfois le futur pour rendre l'expression οὐ μή + subjonctif. C'est également le choix que fait W. Goodwin (1897, p. 102), dans l'exemple suivant qu'il cite et traduit :

Soph. *Phil.* 103 : Ulysse justifie l'emploi de la ruse contre Philoctète

οὐ μή πίθηται

« He will not obey »

⁷ Un examen critique de cette explication se trouve chez A. Rijksbaron (1991) : « Whereas his treatment of the subjunctive construction (...) is very convincing, his views of the future indicative are untenable » (*ibidem* p. 167).

⁸ On a pu contester l'existence d'emploi directifs du futur dans les poèmes homériques, par exemple R. Kühner et B. Gerth (1904, § 387.6) et E. Schwyzer (1939, § 788). Cependant, certains futurs qui ne peuvent être interprétés comme des subjonctifs à voyelle brève (οἴσετε, ἄξετε, ὄψεσθε) connaissent des emplois directifs tout à fait comparables à ce que l'on observe dans les textes postérieurs.

W. Goodwin signale d'ailleurs un autre indice de cette proximité entre emplois au subjonctif et emplois au futur : dans certains exemples, la proposition comportant la double négation et le subjonctif est coordonnée à un futur :

Soph. *O. C.* 450-452 : Œdipe parle de ses fils à Ismène

ἀλλ' οὐ τι μὴ λάχωσι τοῦδε συμμαχον,

οὔτε σφιν ἀρχῆς τῆσδε Καδμείας ποτε

ὄνησις ἦξει

« Mais il n'y a pas de risque qu'ils m'aient pour allié dans cette affaire, et ils n'obtiendront jamais de profit du pouvoir de cette Cadmée. »

Le fait qu'un subjonctif et un futur soient coordonnés dans la même phrase introduite par la double négation οὐ μή plaide en faveur d'un rapprochement entre les prohibitions au futur et les dénégations au subjonctif.

Ainsi, les énoncés comportant la double négation οὐ μή et un subjonctif auraient pu comporter également un futur, en raison de leur proximité sémantique, le résultat de cette nouvelle combinaison acquérant le sens d'une prohibition, à partir des emplois anciens et bien attestés du futur dans des emplois directifs. On pourrait ajouter, à l'appui de cette hypothèse un fait que W. Goodwin ne signale pas : on trouve plus fréquemment des futurs employés avec οὐ μή avec le sens d'une dénégation que des subjonctifs employés avec οὐ μή avec le sens d'une prohibition⁹. Cette hypothèse n'est pas sans poser plusieurs difficultés.

2. 2. Limites de l'explication

Il résulte de cette hypothèse que l'interrogation dans le type οὐ μή ἐρεῖς ; est une convention d'édition totalement infondée : il ne s'agirait donc pas d'énoncés ayant une forme interro-négative. Or, la forme assertive que W. Goodwin défend (1897, § 300), n'est pas sans poser des difficultés. Un exemple, selon lui, prouve que les prohibitions au futur ne se trouvent pas dans un énoncé de forme interrogative¹⁰ :

⁹ Le seul exemple allant en ce sens dans le corpus que nous avons retenu est Ar. *Thesm.* 1108, dans la bouche de l'archer scythe. Il ne faut sans doute pas exagérer l'importance de cet exemple (cf. annexe).

¹⁰ « One of the examples (...) seems decisive against the interrogative theory » (*ibidem*).

Ar. *Nu.* 296-297 : Socrate demande l'attention de Strepsiade
**οὐ μὴ σκώψεις μηδὲ ποιήσεις ἄπερ οἱ τρυγοδαίμονες οὔτοι
 ἀλλ' εὐφήμει**

« Ne vas-tu pas ne pas railler, ni faire comme ces coquins de poètes
 comiques ? Mais tais-toi »

Nous adoptons ici le texte retenu par l'édition de la *CUF.*, due à Victor Coulon, avec la même ponctuation. Il faut remarquer que les manuscrits ont deux subjonctifs au lieu de futurs (σκώψης, ποιήσης) ; la proximité entre les deux finales dans les manuscrits entraîne fréquemment des passages de l'un à l'autre et dans une tournure difficile, le choix d'une forme plutôt que l'autre n'est pas un argument décisif pour les lecteurs modernes. Dans tous les cas, le vers 296 est visiblement constitué de deux défenses, alors que le vers suivant comporte un ordre à l'impératif. La présence de cet impératif est l'argument avancé par W. Goodwin pour refuser de conférer une forme interrogative à l'énoncé. L'argument n'est cependant pas décisif, puisque rien n'empêche de marquer la ponctuation interrogative à la fin du vers 296 (portant donc sur les deux futurs), et d'exclure l'impératif de la portée de l'interrogation. C'est la solution adoptée par A. Rijksbaron (1991, p. 172). La traduction que nous proposons illustre ce choix¹¹.

L'explication de W. Goodwin rapproche les énoncés au futur comportant οὐ μὴ de ceux au subjonctif : ces deux types d'énoncés seraient assertifs. Il ne faut cependant pas séparer le cas des prohibitions au futur des ordres correspondants. En effet, à la défense οὐ μὴ ἐρεῖς ; (« Ne vas-tu pas ne pas parler ? ») valant pragmatiquement pour « Ne parle pas ! ») correspond l'ordre οὐκ ἐρεῖς ; (« Ne vas-tu pas parler ? ») valant

¹¹ La forme interrogative est également contestée par Antonio Lopez Eire (1996, p. 62), pour d'autres raisons. Selon cet auteur, l'équivalence de la tournure marquée par οὐ μὴ et le futur avec une prohibition à l'impératif ou au subjonctif aurait entraîné la perte de l'intonation interrogative. Cette hypothèse, difficilement démontrable, nous semble accorder trop de crédit au texte transmis, dont on connaît les limites en matière de ponctuation.

pragmatiquement pour « Parle »¹²). Or, on peut trouver dans la même occurrence un ordre et une défense coordonnés¹³ :

Pl. *Banquet*, 175 a8-9 : Agathon envoie un esclave chercher Socrate :

οὐκ οὖν καλεῖς αὐτὸν καὶ μὴ ἀφήσεις ;

« Veux-tu bien l'appeler et ne pas le laisser partir ? » (litt. « Ne vas-tu pas l'appeler et ne pas le laisser partir ? »)

Comment comprendre alors l'expression de l'ordre, dans des énoncés du type οὐ καλεῖς ; ou οὐκ ἐρεῖς ? Ces énoncés sont clairement des ordres alors qu'ils comportent une négation. La manière la plus simple de résoudre cette difficulté est de supposer qu'il s'agit d'un énoncé interrogatif négatif, où l'association de l'interrogation et de la négation permet bien d'exprimer un ordre et non une défense. C'est d'ailleurs la conclusion à laquelle parvient W. Goodwin (1897, § 299) :

« Sometimes οὐ with the future indicative in a question implying an affirmative answer (thus equivalent to an exhortation) is followed by μὴ or μηδέ with the future in a question implying a negative answer (and thus equivalent to a prohibition). Here there is no case of οὐ μὴ. »

Cette citation montre bien les limites de l'interprétation de W. Goodwin : selon lui, lorsque l'on rencontre la double négation οὐ μή suivie du futur, il ne saurait y avoir d'interrogation puisque cette forme est issue de l'énoncé correspondant au subjonctif. En revanche, si les deux négations sont disjointes (dans un énoncé du type οὐκ ἐρεῖς καὶ μὴ λαλήσεις ;), il est alors nécessaire de poser une interrogation pour rendre compte de l'expression d'un ordre avec une négation. En réalité, en refusant de reconnaître l'interrogation dans les prohibitions, W. Goodwin rend l'explication des ordres plus difficile.

Si W. Goodwin recourt à cette explication passablement compliquée, qui sépare radicalement l'expression des ordres (de forme interrogative) de

¹² Cette correspondance pragmatique ne signifie pas que les tournures οὐκ ἐρεῖς ; et οὐ μὴ ἐρεῖς ; s'emploient dans les mêmes circonstances qu'un impératif (ou qu'un subjonctif aoriste pour les défenses). On constate en effet que les tournures interrogatives négatives sont clairement employées en grec ancien pour des ordres réitérés et pressants, avec des effets d'impolitesse marquée. Cf. C. Denizot (à paraître).

¹³ Pour les différentes coordinations, cf. 3. 2. 2.

celle des défenses (de forme assertive), c'est en raison de la proximité d'emplois des dénégations au subjonctif et des prohibitions au futur. En réalité, il ne faut pas exagérer l'importance des exemples où une dénégation forte semble s'exprimer indifféremment au subjonctif (avec la double négation οὐ μή) ou au futur (simplement avec la négation οὐ), comme dans l'exemple de Sophocle *O.C.* 450-452 cité en 2. 1. La coordination n'est qu'un indice, précieux certes, mais elle ne permet pas pour autant de poser l'équivalence des formes coordonnées. À ce titre, il est intéressant de remarquer que les dénégations au subjonctif (avec la double négation οὐ μή) peuvent également être coordonnées à des indicatifs présents (simplement avec la négation οὐ) :

Eur. *Hél.* 292 : Hélène se lamente sur la mort de son époux qui aurait pu la reconnaître

νῦν δ' οὔτε τοῦτ' ἔστ' οὔτε μή σωθῆ ποτε

« Mais en réalité cet espoir n'existe pas et ne risque pas d'être jamais conservé. »

Pl. *Phil.* 15 d6 : Socrate met en garde contre une controverse éternelle (l'identité de l'un et du multiple)

Καὶ τοῦτο οὔτε μή παυσήται ποτε οὔτε ἤρξατο νῦν.

« Et celle-ci ne risque pas de cesser jamais et n'a pas commencé aujourd'hui. »

Pl. *Phèdre* 260 e6 : Socrate parle de l'art de la parole

Τοῦ δὲ λέγειν ἔτυμος τέχνη ἄνευ τοῦ ἀληθείας ἤφθαι, οὔτ' ἔστιν οὔτε μή ποτε ὕστερον γένηται

« De véritable art de la parole, sans attache à la vérité, il n'y en a pas et il ne risque pas d'y en avoir à l'avenir. »

Ce que montrent ces différents énoncés coordonnés, c'est la proximité entre la dénégation et l'assertion : la dénégation ne permet pas seulement de nier l'existence d'un procès (comme peut le faire un indicatif), mais également toute éventualité de cette existence. La régularité avec laquelle ποτε est employé dans les dénégations au subjonctif est en ce sens particulièrement remarquable. Dans ces conditions, la coordination entre un subjonctif de dénégation et un futur prédictif se comprend bien, sans qu'il soit nécessaire de supposer que les deux expressions sont équivalentes :

Soph. *Él.* 42 : Oreste demande au précepteur d'entrer au palais

Οὐ γάρ σε μὴ γήρα τε καὶ χρόνῳ μακρῷ
 γνῶσ', οὐδ' ὑποπτεύσουσιν ὧδ' ἠνθισμένον.

« Car il n'y a pas de risque, avec la vieillesse et le long temps écoulé, qu'ils te reconnaissent, et ils ne te soupçonneront pas ainsi fleuri. »

Oreste nie deux procès : l'un est présenté comme une éventualité (au subjonctif), l'autre comme une certitude (au futur). Cet emploi prédictif du futur est bien distinct d'une valeur de prohibition. Ainsi, la proximité entre les deux tournures au subjonctif et au futur ne prouve pas que les deux expressions soient apparentées, mais que dans les dénégations au subjonctif des futurs ont pu être employés, en raison de la proximité morphologique entre le futur et le subjonctif, comme c'est le cas seulement pour trois occurrences (Soph. *O.C.* 178, *Él.* 1052 et Ar. *Gren.* 508), comme nous le verrons.

Le rapprochement opéré entre dénégations au subjonctif et prohibitions au futur laisse donc plusieurs questions en suspens : la forme assertive du futur conduit à une explication divergente pour les ordres et pour les défenses ; la proximité sémantique entre dénégation au subjonctif avec οὐ μή et valeur prédictive du futur avec οὐ ne permet pas de justifier la valeur prohibitive du futur avec οὐ μή. De fait, W. Goodwin n'explique pas pour quelle raison la prohibition au futur comporte deux négations différentes pour un seul sens négatif. Pour répondre à ces questions, nous nous efforcerons donc de mettre en évidence les différences entre dénégations au subjonctif et prohibitions au futur, avant de nous interroger sur les raisons qui ont pu conduire à employer deux négations simples différentes pour le même énoncé négatif.

3. Des différences entre les deux tournures

Le fait qu'il existe une proximité morphologique entre subjonctif et futur et que certaines dénégations semblent comporter un futur au lieu du subjonctif attendu ne doit pas nous conduire à poser trop rapidement une équivalence entre les deux expressions. Les différences sont particulièrement nettes pour le sens comme pour l'emploi des négations.

3. 1. Différence de sens

Tous les auteurs le reconnaissent : la double négation οὐ μή suivie du subjonctif entre dans un énoncé à valeur de dénégation, alors qu'avec le

futur, l'énoncé a le sens d'une prohibition. Cette différence sémantique a plusieurs implications.

Tout d'abord, alors que les prohibitions au futur ne se rencontrent qu'à la deuxième personne (du singulier ou du pluriel), les dénégations au subjonctif peuvent être exprimées à toutes les personnes. On observe la répartition suivante dans les 81 occurrences relevées :

P1	16
P2	21
P3	27
P4	4
P5	6
P6	7

Au subjonctif, les emplois majoritaires ne sont pas à la deuxième personne comme c'est le cas dans un acte directif, mais les occurrences se répartissent de façon comparable à toutes les personnes, avec une nette prédominance du singulier.

En outre, alors que les prohibitions au futur sont toujours dans des propositions indépendantes, les dénégations au subjonctif peuvent se rencontrer dans des propositions subordonnées :

Pl. *Criton* 46 c3 : Socrate décline l'invitation de Criton

εὔϊσθι ὅτι οὐ μή σοι συγχωρήσω (...)

« Sache bien que je ne te céderai pas »

Sur ce point, la différence est nette avec un énoncé pourvu d'une force directive comme l'est le futur précédé de οὐ μή dans la mesure où les actes directifs sont très majoritairement situés dans des propositions indépendantes¹⁴.

Enfin, la proximité morphologique entre le subjonctif et le futur ne doit pas nous dissimuler les importantes différences pragmatiques entre un acte directif et un acte assertif, tous deux négatifs. La dénégation relève en effet de l'acte assertif et est en tant que telle soumise à des conditions de vérité, alors que la prohibition est soumise à des conditions de réussite.

¹⁴ Il existe quelques exemples d'impératifs dans des propositions subordonnées, surtout relatives, mais également complétives (par exemple Esch. *Prom.* 789, Soph. *O.C.* 731, Pl. *Criton* 50 c8, *Lois* 800 e 7-9). Ces exemples n'en demeurent pas moins marginaux.

Dans une prohibition du type οὐ μὴ ἐρεῖς ; le locuteur demande à son interlocuteur de ne pas réaliser un procès, en l'occurrence parler. Dans une dénégation du type οὐ μὴ λέγῃς le locuteur affirme le fait qu'un procès ne risque pas de se produire, en l'occurrence le fait que son interlocuteur parle. Mais il peut fort bien exister des contextes où cette affirmation ne correspond pas à la volonté du locuteur. Pour s'en convaincre, on peut considérer l'exemple suivant, à la deuxième personne pour que le contraste ait un sens :

Pl. *Euthd.* 297 d7 : Socrate répond aux questions insistantes de Dionysodore

Κράτιστον τοίνυν μοι, ὦ Διονυσόδωρε, ἦν δ' ἐγώ, ἀποκρίνασθαί σοι. Οὐ γὰρ μὴ ἀνῆς ἐρωτῶν (...)

« Donc le mieux pour moi, Dionysodore, dis-je, est de te répondre. Car il n'y a pas de risque que tu cesses de questionner »

Socrate ne demande pas à son interlocuteur de cesser ses questions, il se contente de remarquer l'absence d'une éventualité.

Si la différence sémantique et pragmatique entre les deux tournures est réelle, opposant une affirmation et un acte directif, on peut s'attendre à ce que cette différence ait des répercussions sur l'emploi des négations. En effet, les deux expressions associent deux négations différentes ; or, l'étude des coordinations dans chacune des deux tournures montre clairement que cette double négation n'a pas le même fonctionnement avec le subjonctif et avec le futur.

3. 2. Différence dans l'emploi des négations

Afin de mettre en évidence les différences entre les deux tournures, nous présenterons successivement la situation dans les dénégations au subjonctif, puis dans les prohibitions au futur. Pour observer le fonctionnement des deux négations, nous étudierons tout particulièrement leur emploi quand elles sont disjointes.

3. 2. 1. La négation dans les tournures οὐ μὴ + subjonctif

Tout se passe comme si, dans les énoncés au subjonctif introduits par la double négation οὐ μὴ, la négation qui inversait la valeur de la proposition était la négation assertive οὐ. L'emploi de μὴ ne permet pas de donner un sens négatif au verbe. Cette particularité est d'ailleurs un argument assez fort en faveur d'une construction elliptique, où la négation μὴ serait la négation explétive employée habituellement avec les verbes de

crainte. Pour étudier les différents cas où les négations sont disjointes, nous distinguerons la coordination interne à la proposition et la coordination externe à la proposition, avant d'envisager ce qui se produit lorsqu'un indéfini à négation incorporée se substitue à la négation simple.

– Coordination externe à la proposition

Avant de regarder ce qui se passe dans les dénégations au subjonctif, il n'est pas inintéressant d'observer le fonctionnement de la négation dite explétive, avec un verbe de crainte exprimé :

Pl. *Banquet*, 189 b6 : c'est Aristophane qui parle

ἐγὼ φοβοῦμαι περὶ τῶν μελλόντων ῥηθήσεσθαι, οὐ τι μὴ γελοῖα εἶπω (τοῦτο μὲν γὰρ ἂν κέρδος εἴη καὶ τῆς ἡμετέρας μούσης ἐπιχώριον) ἀλλὰ μὴ καταγέλαστα.

« Je crains de parler de ce qui va être dit, non que je craigne de tenir des propos qui fassent rire (car ce serait un avantage et le terrain familial de ma Muse), mais des propos ridicules. »

La négation μὴ a une valeur dite explétive qui est confirmée par son emploi, après la parenthèse, devant un adjectif. Le sens indique clairement que cet adjectif n'est pas nié. Il est remarquable que, relativement loin du verbe recteur, la seconde négation garde cette valeur.

Les dénégations au subjonctif présentent une situation comparable. L'exemple suivant montre bien que c'est la négation assertive qui inverse le sens de la proposition :

Pl. *Criton*, 46 c3 : Socrate décline l'invitation de Criton

εὔ ἴσθι ὅτι οὐ μὴ συγχωρήσω οὐδ' ἂν πλείω τῶν νῦν παρόντων ἢ τῶν πολλῶν δύναμις ὥσπερ παιδῶν ἡμᾶς μορμολύττηται δεσμούςσιν καὶ θανάτους ἐπιπέμπουσα καὶ χρημάτων ἀφαιρέσεις.

« Sache bien que je ne te céderai pas, *pas même* si la puissance du nombre essayait de nous effrayer comme des enfants avec des épouvantails plus nombreux que ceux qui existent actuellement, en évoquant les emprisonnements, les supplices, les confiscations de biens. »

La forme verbale pourrait être un futur et non un subjonctif aoriste, mais la phrase n'a pas un sens directif ; il s'agit bien d'une dénégation forte (« il n'y a pas de risque que je te cède »). La reprise négative par οὐδέ montre

bien que dans la double négation qui est employée, c'est οὐ qui a une réelle signification négative. Nous avons vu en 2. 2. que les dénégations au subjonctif pouvaient être coordonnées à des futurs prédictifs ou à des indicatifs. Il est attendu en ce cas que les indicatifs soient introduits par la négation οὐδέ mais il faut remarquer que l'on peut également trouver la combinaison οὔτε μή + subjonctif οὔτε + indicatif (dans cet ordre ou dans l'ordre inverse). En revanche, pour coordonner deux dénégations au subjonctif, il est nécessaire d'exprimer les deux négations comme dans l'exemple suivant :

Pl. *Gorg.* 494 d4 : Socrate encourage (ironiquement) Calliclès
 σὺ δὲ οὐ μὴ ἐκπλαγῆς, οὐδὲ μὴ αἰσχυνθῆς · ἀνδρεῖος γὰρ εἶ
 « Mais toi, il n'y a pas à craindre que tu sois stupéfait ou plein de honte ; car tu es courageux. »

Ainsi, la coordination externe montre clairement que οὐ est la négation qui inverse la valeur de vérité de la proposition. Les éléments fournis par la coordination interne vont dans le même sens.

– Coordination interne à la proposition

Lorsque plusieurs groupes nominaux sont reliés par une coordination négative au sein de la tournure οὐ μή suivie du subjonctif, c'est toujours οὔτε qui est employé :

Pl. *Lois* 905 a1 : l'Athénien met en évidence une loi de transformation morale
 ταύτης τῆς δίκης οὔτε σὺ μὴ ποτε οὔτε εἰ ἄλλος ἀτυχῆς
 γενόμενος ἐπεύξεται περιγενέσθαι θεῶν·
 « Ni toi, ni quiconque en proie au malheur ne risque de se vanter d'échapper à cette loi en courant »

La coordination interne apporte les mêmes enseignements que la coordination externe. Toutes deux peuvent d'ailleurs être associées, comme dans l'exemple suivant :

Pl. *Lois* 942 c5 : importance de la discipline en matière militaire
 τούτου γὰρ οὐτ' ἔστιν οὔτε ποτὲ μὴ γένηται κρεῖττον οὔτε
 ἄμεινον οὔτε τεχνικώτερον εἰς σωτηρίαν τὴν κατὰ πόλεμον
 καὶ νίκην

« Car il n'existe pas et il ne risque pas d'exister jamais un moyen plus puissant, ni meilleur, ni plus habile que cela pour le salut et la victoire en temps de guerre. »

Pour rendre le fonctionnement des négations plus visible, nous avons souligné les coordinations externes et mis en gras les coordinations internes. Le fait que l'une d'entre elles puisse avoir cette double fonction montre bien que les deux phénomènes de coordination vont dans le même sens pour désigner la négation où comme la négation centrale dans cette expression.

– Pronoms indéfinis à négation incorporée

C'est également ce que montre l'emploi des pronoms indéfinis à négation incorporée : lorsqu'ils sont employés à la place de la négation simple, c'est toujours cette même négation où qui est concernée.

Pl. *Lois* 731 c6 : nul ne fait le mal délibérément car l'âme est ce que l'homme a de plus précieux

ἐν οὖν τῷ τιμιωτάτῳ τὸ μέγιστον κακὸν οὐδεὶς ἐκὼν μὴ ποτε λάβῃ καὶ ζῆ δια βίου κεκτημένος αὐτό.

« Donc, personne, dans ce qu'il y a de plus précieux, ne risque de prendre de son plein gré le plus grand mal et de vivre toute son existence avec lui ».

On remarquera que dans cet exemple la coordination οὐδὲ μὴ qui peut être employée pour coordonner deux dénégations au subjonctif est remplacée par la simple coordination καί, ce qui est inhabituel après un énoncé négatif. De la même manière, dans une proposition subordonnée :

Pl. *Criton* 44 b8 : Criton explique à Socrate les raisons de vivre

ὡς ἐμοί, ἐὰν σὺ ἀποθάνῃς, οὐ μία συμφορὰ ἐστίν, ἀλλὰ χωρὶς μὲν τοῦ ἐστερηθῆσαι τοιούτου ἐπιτηδείου οἷον ἐγὼ οὐδένα μὴ ποτε εὐρήσω (...)

« Car, si tu meurs, ce ne sera pas pour moi un unique malheur, mais outre le fait d'être privé d'un ami tel que je ne risque pas d'en rencontrer un autre (...) »¹⁵

¹⁵ L'emploi n'est pas seulement connu de Platon. On peut également relever Ar. *Thesm.* 1166.

Cet exemple tout comme le précédent nous permet de remarquer que si l'ordre des négations (où puis μή) n'est pas variable, en revanche rien n'oblige à ce que la première négation soit en tête d'énoncé. En cela aussi, les dénégations au subjonctif se distinguent des prohibitions au futur¹⁶.

Ainsi, dans tous les cas de disjonction que nous avons relevés, la négation assertive semble être la négation qui inverse la valeur de vérité de la proposition, la négation non assertive semblant se comporter comme la négation dite explétive que l'on trouve après les verbes de crainte par exemple. La situation est entièrement différente dans les prohibitions au futur.

3. 2. 2. La négation dans les tournures où μή + futur

Des deux tournures avec la double négation où μή, c'est celle au futur qui a le plus posé de difficultés. Nous avons vu que W. Goodwin s'était efforcé de faire de cet énoncé une évolution de la tournure au subjonctif. Les explications pour rendre compte de cette double négation au futur sont parfois particulièrement peu économiques, comme celle proposée par J. Humbert (1960, § 656) :

« Je pense que où μή interrogatif n'est qu'une forme condensée – naturellement la plus usuelle – d'interrogation simple présentée sous une double forme : la première escompte une réponse positive (*nonne*), tandis que la seconde, reprenant la première sous forme négative (*num*), escompte une réponse négative. La tournure est assez rarement exprimée en entier : en général, c'est l'interrogation sous forme négative, plus expressive et plus instante, qui est conservée, tandis qu'il ne reste de l'interrogation positive que la négation objective ».

J. Humbert est d'ailleurs conscient de la faiblesse de l'explication : « la tournure interrogative où μή suivie du futur seulement, dont le sens est fort net, ne laisse pas d'être embarrassante » (*ibidem*).

¹⁶ Cette différence n'est pas sans rappeler le « principe de l'emploi précoce de la négation » (« Explicitiez l'expression de la négation de proposition aussi tôt que possible »), mis en évidence pour le français par P. Larrivée (2004). Ce principe s'applique bien pour les prohibitions au futur, mais non pour les dénégations au subjonctif, comme le montre la différence de portée de la négation dans les deux tournures.

Pour rendre compte de cette double négation, il est nécessaire de considérer non seulement les prohibitions mais également les ordres. On trouve en effet des ordres au futur dans des tournures interro-négatives :

Ar. *Ach.* 281 : le coryphée exhorte le chœur à molester Dicéopolis
 βάλλε, βάλλε, βάλλε, βάλλε,
 παῖε, παῖε τὸν μιᾶρόν,
οὐ βαλεῖς, οὐ βαλεῖς ;
 « Lance, lance, lance, lance ! Frappe, frappe l'impur ! Ne vas-tu pas lancer ? Ne vas-tu pas lancer ? »

Comme nous l'avons déjà souligné en 2. 2, il est nécessaire de poser une forme interro-négative de l'énoncé pour rendre compte de ces ordres. La force directive de l'énoncé ne fait aucun doute : le coryphée a exprimé le même ordre à l'impératif deux vers plus haut. Faute d'une réaction satisfaisante de son interlocuteur, il réitère donc son ordre. L'interrogation qui met en doute la proposition et la négation qui en inverse la valeur de vérité se contrebalancent donc dans cet énoncé directif au futur.

Si la tournure interro-négative permet d'exprimer des ordres, il est donc nécessaire d'employer une deuxième négation, en l'occurrence μή, pour exprimer des défenses. Or, comme l'ont remarqué R. Kühner et B. Gerth (1904, § 387. 7), cette négation μή ne porte pas sur l'ensemble de la phrase, comme le fait la négation assertive qui donne un tour interro-négatif, mais seulement sur le verbe¹⁷. C'est ce que montre l'exemple suivant :

Eur. *Hipp.* 498 : Phèdre repousse la proposition de sa nourrice
οὐχὶ συγκλήσεις στόμα
 καὶ μή μεθήσεις αὔθις αἰσχίστους λόγους ;
 « Ne vas-tu pas fermer la bouche et ne plus proférer de propos honteux ? »

La négation οὐ s'applique à l'ensemble de la phrase qui est également caractérisée par une forme interrogative ; en revanche, la négation μή ne s'applique qu'au verbe μεθήσεις auquel elle donne une valeur négative.

¹⁷ La même idée est exprimée, quoique moins nettement par E. Schwyzer et A. Debrunner (1950, p. 292) : « es folgt aber häufiger auf das Gebot mit οὐ ein durch μή mit Ind. Fut. ausgedrücktes Verbot, das mit dem Gebot eng verbunden und in die Frage einbezogen wird ».

Lorsque la défense se trouve dans le premier membre de la phrase, les deux négations sont mises en contact :

Ar. *Nu.* 505 : Socrate s'adresse à Strepsiade

οὐ μή λαλήσεις, ἀλλ' ἀκολουθήσεις ἐμοί ;

« Veux-tu bien ne pas bavarder et me suivre ? » (litt. « Ne vas-tu pas ne pas bavarder mais me suivre ? »)

La négation assertive οὐ porte sur l'ensemble de la phrase, comme l'interrogation, alors que la seconde négation μή ne s'applique qu'au verbe devant lequel elle est placée : le premier membre de la phrase est donc une défense alors que le second exprime un ordre. L'injonction peut se limiter à une défense. On trouve alors les deux négations en contact, portant sur le futur dans une phrase interrogative :

Ar. *Nu.* 367 : Socrate reprend vivement Strepsiade qui vient de parler de Zeus

οὐ μή ληρήσεις ;

« Veux-tu bien ne pas dire de bêtises ? » (litt. « Ne vas-tu pas ne pas dire de bêtises »)

Ces exemples montrent sans ambiguïté le fonctionnement des négations dans notre tournure : la négation assertive porte sur l'ensemble de la phrase, tout comme l'interrogation, alors que la négation non assertive porte uniquement sur une proposition. Ainsi la négation qui inverse réellement la valeur de la proposition, en transformant un ordre en prohibition, est la négation μή et non la négation οὐ comme dans les dénégations au subjonctif. Cette valeur négative de μή, rendue visible par la différence de portée entre οὐ et μή, est particulièrement sensible lorsque plusieurs propositions sont coordonnées. Faute de données, nous n'envisageons ici que la coordination externe à la proposition. Celle-ci permet cependant de se faire une idée assez nette du fonctionnement des négations dans la tournure considérée.

– **Coordination ordre + ordre :**

Lorsque se succèdent plusieurs propositions exprimant un ordre dans une tournure interro-négative, l'asyndète est possible, comme nous l'avons vu en 3. 2. 2. Il s'agit d'un emploi expressif, comparable à l'emploi des injonctions directes à l'impératif. Lorsqu'une liaison est employée, il est remarquable que ce soit la conjonction καί, sans répétition de la négation :

Ar. *Paix* 166-169 : Trygée demande à un Athénien qui a fait ses besoins de prendre ses dispositions

οὐ κατορύξεις,
καπιφορήσεις τῆς γῆς πολλήν,
καπιφυτεύσεις ἔρπυλλον ἄνω,
καὶ μύρον ἐπιχεῖς ;

« Ne vas-tu pas creuser, apporter par-dessus beaucoup de terre, planter là-dessus du serpolet, et verser par-dessus du parfum ? »

On observe la même coordination chez Sophocle (*Trach.* 978) ou chez Euripide (*Médée* 1151).

Il faut remarquer que la liaison οὐδέ ne semble pas attestée. La seule exception est un exemple problématique de Sophocle :

Soph. *Él.* 1052 : Électre congédie Chrysothémis

Ἄλλ' εἴσιθ'. Οὐ σοι μὴ μεθέψομαί ποτε,
οὐδ' ἦν σφόδρ' ἰμείρουσα τυγχάνης

« Eh bien rentre. Je ne risque pas de te suivre, même s'il se trouve que c'est ce que tu désires particulièrement »

En réalité, ce qui fait de cette occurrence un cas difficile, n'est pas la coordination, mais l'emploi d'un futur. En effet, on s'attendrait à un subjonctif dans cette occurrence : la personne employée ne convient pas à un acte directif ; le sens est clairement celui d'une dénégation ; l'emploi de ποτε montre bien qu'il s'agit d'une éventualité niée et non d'un acte directif. Il faudra rendre compte de l'emploi d'un futur dans une telle occurrence, mais l'emploi de la coordination οὐδέ s'accorde bien avec le sens de dénégation qui ferait attendre un subjonctif.

On peut donc considérer que la coordination οὐδέ ne se rencontre pas dans les prohibitions au futur. Or, cette absence est significative : elle indique nettement que la négation οὐ porte sur l'ensemble de l'énoncé, en liaison avec l'interrogation, et non simplement sur un verbe ou une proposition.

– Coordination ordre + défense :

Lorsqu'une défense succède à un ordre, deux coordinations sont possibles, μηδέ et καὶ μή :

Soph. *Trach.* 1183 : Héraclès demande à Hyllos de prononcer un serment ; il vient de lui demander de tendre la main, ordre qui reste sans réponse :

οὐ θᾶσσον οἴσεις μηδ' ἀπιστήσεις ἐμοί ;

« Est-ce que tu ne vas pas me donner ta main et cesser de te défier de moi ? »

On trouve cette même négation μηδέ à plusieurs reprises (Soph. *Aj.* 75, Eur. *Hipp.* 606)

Pl. *Banquet*, 175 a8-9 : Agathon envoie un esclave chercher Socrate :

οὐκ οὖν καλεῖς αὐτὸν καὶ μὴ ἀφήσεις ;

« Veux-tu bien l'appeler et ne pas le laisser partir ? » (litt. « Ne vas-tu pas l'appeler et ne pas le laisser partir ? »)

Contrairement à la négation assertive qui porte sur l'ensemble de l'énoncé, la négation non assertive porte seulement sur une proposition, comme le montre la possibilité d'employer la coordination μηδέ.

– Coordination défense + ordre

Après une défense, le retour à un énoncé positif est introduit par la particule adversative ἀλλά :

Ar. *Nu.* 505 : Socrate invite Strepsiade à le suivre

οὐ μὴ λαλήσεις, ἀλλ' ἀκολουθήσεις ἐμοί ;

« Veux-tu bien ne pas bavarder mais me suivre » (litt. « Ne vas-tu pas ne pas bavarder mais me suivre ? »)

On trouve plusieurs exemples de cette tournure (Eur. *Él.* 982, *Ba.* 792, Ar. *Gren.* 202, 462, 524).

Plusieurs types peuvent se combiner, comme dans l'exemple suivant où l'on observe la succession : ordre+ défense+ordre :

Ar. *Ass.* 1144-1146 : Blépyros demande à la servante qui vient de l'inviter de n'omettre personne

οὐκ οὖν ἅπασι δῆτα γενναίως ἐρεῖς

καὶ μὴ παραλείψεις μηδέν', ἀλλ' ἐλευθέρως

καλεῖς γέροντα, μειράκιον, παιδίσκον ; (...)

« Ne vas-tu donc pas le dire généreusement à tous, ne laisser personne de côté mais appeler libéralement le vieillard, le jeune homme, et le petit enfant ? »

La marque interro-négative portant sur l'ensemble de la phrase, seule la proposition caractérisée par la négation μή a le sens d'une défense.

– **Coordination défense+ défense**

Lorsqu'une défense est coordonnée à une autre défense, la coordination attendue est μηδέ, puisque la négation porteuse de la prohibition est μή :

Eur. *Hipp.* 606 : Hippolyte repousse la nourrice

οὐ μή προσοίσεις χειῖρα μηδ' ἄψη πέπλων ;

« Ne vas-tu pas cesser d'approcher ta main et de toucher mon vêtement ? »

De même, dans l'exemple suivant, où un ordre est intercalé entre les deux défenses marquées par μή :

Eur. *Ba.* 343-344 : Penthée repousse Cadmos

οὐ μή προσοίσεις χειῖρα, βακχεύσεις δ' ἰών,

μηδ' ἐξομόξει μωρίαν τήν σήν ἐμοί ;

« Veux-tu bien ne pas approcher ta main, aller te comporter en bacchant plus loin et ne pas m'éclabousser de ta sottise ? »

La première et la troisième proposition sont des défenses et cette valeur est marquée par la négation μή ; la deuxième proposition, simplement coordonnée à une défense par δέ (là où on rencontre plus fréquemment ἀλλά) a le sens d'un ordre et non d'une défense. Cette particularité montre bien que la négation assertive οὐ porte sur l'ensemble de la phrase, alors que la négation non assertive μή ne porte que sur une proposition.

Dans un énoncé injonctif du type οὐ μή ἐρεῖς ; la négation assertive porte donc sur l'ensemble de la phrase, tout comme l'interrogation, alors que la négation non assertive porte plus précisément sur le verbe. En ce sens, la négation qui inverse le sens de la proposition est la négation μή. Ces remarques mettent en évidence les deux différences syntaxiques entre les prohibitions au futur et les dénégations au subjonctif :

– alors qu'il n'y a aucune raison de supposer une forme interrogative pour les dénégations au subjonctif, l'interrogation est indispensable à la compréhension des prohibitions au futur, dans la mesure où l'énoncé est de forme interro-négative ;

– la double négation οὐ μή ne recouvre pas la même réalité sémantique et syntaxique dans les deux tournures : dans les dénégations au subjonctif, la négation assertive οὐ inverse la valeur de la proposition. Dans les prohibitions au futur, au contraire, la négation non assertive μή inverse la valeur de la proposition, alors que la négation assertive οὐ porte sur l'ensemble de la phrase, en association avec l'interrogation.

Une question demeure cependant : pourquoi cette expression associe-t-elle deux négations de nature différente ? Dans les deux tournures, c'est la négation μή qui reste à expliquer. En effet, si dans les dénégations assertives, c'est la négation οὐ qui inverse la valeur de vérité de l'énoncé, on peut se demander pourquoi une deuxième négation apparaît. Pour les prohibitions au futur, ce n'est pas la présence de la négation μή qui constitue une difficulté, puisqu'elle est nécessaire à l'expression d'une prohibition, par contraste avec un ordre. En revanche, qu'une négation non assertive soit employée devant un futur est un phénomène qui mérite une explication.

4. L'emploi de la négation μή

4. 1. Dans les dénégations au subjonctif

Comme nous l'avons souligné plus haut, en général les dénégations au subjonctif sont interprétées comme des formes elliptiques, où aurait disparu un verbe recteur (de crainte, en particulier), ce qui explique les traductions usuelles par « il n'y a pas à craindre que », « il n'y a pas de risque que »¹⁸. Si l'on reprend l'exemple de Sophocle *Phil.* 103 οὐ μή πίθηται, il faudrait donc supposer un énoncé sous-jacent du type οὐ φόβος μή πίθηται que l'on peut traduire par « il n'y a pas à craindre qu'il obéisse », expression qui a effectivement la valeur d'une dénégation. Il faut remarquer que dans ce cas il existe une nette différence de portée entre les deux négations : la négation assertive οὐ porte sur le prédicat principal, dont elle inverse la valeur de vérité, alors que la négation non assertive μή est un opérateur syntaxique, marqueur de la subordination,

¹⁸ W. Goodwin refuse pour sa part cette explication puisqu'il fait de la dénégation οὐ μή + subjonctif une variante emphatique de l'expression de la crainte dans des propositions indépendantes, avec μή + subjonctif. A. Rijksbaron (1991) semble se rallier à cet avis.

sans que la valeur de vérité de la proposition subordonnée qu'elle introduit soit inversée. Cette négation, traditionnellement présentée comme explétive est en fait un marqueur de l'orientation négative du verbe recteur.

Bien qu'il ne soit jamais satisfaisant de supposer une ellipse pour expliquer une tournure, plusieurs bons arguments viennent étayer cette hypothèse :

- l'énoncé sous-jacent qu'on est amené à supposer est bel et bien attesté à l'époque classique (mais pas dans les pièces d'Eschyle, où se trouvent les premières attestations de la tournure, ce qui peut n'être qu'un hasard lié à la nature des textes transmis).
- le sens de dénégation est tout à fait compatible avec un tel énoncé sous-jacent ;
- dans l'énoncé subordonné par un verbe de crainte, le prédicat est lui aussi au subjonctif, et les deux négations οὐ et μή dans cet ordre concourent bien à l'expression d'une seule valeur négative ;
- on a vu que dans le cas d'une coordination externe ou interne, c'est la négation assertive qui sert de pivot, et jamais la négation non assertive. De la même manière, les pronoms indéfinis à négation incorporée s'appuient eux aussi sur la négation οὐ.

De fait, il peut arriver, même avec un verbe de crainte exprimé, que les deux négations soient mises en contact, comme dans l'exemple suivant (déjà cité en 3. 2. 1. coordination externe) :

Pl. *Banquet*, 189 b6 : c'est Aristophane qui parle

ἐγὼ φοβοῦμαι περὶ τῶν μελλόντων ῥηθήσεσθαι, οὐ τι μὴ γελοῖα εἶπω (...), ἀλλὰ μὴ καταγέλαστα.

« Je crains de parler au sujet de ce qui va être dit, non que je craigne de tenir des propos qui fassent rire (...), mais des propos ridicules. »

Dans cet exemple le verbe φοβοῦμαι a en réalité une double rection : l'infinitif ῥηθήσεσθαι d'une part, et la proposition complétive au subjonctif introduite par μή d'autre part. Comme le verbe introducteur est nié dans le second cas, la négation assertive vient précéder la négation rectrice non assertive.

Que des énoncés avec un verbe recteur exprimant la crainte aient pu servir de modèles à la dénégation au subjonctif demeure une possibilité. Il faut cependant reconnaître que ces dénégations ont un comportement

syntaxique qui diffère des complétives introduites par un verbe de crainte. On trouve, dans une occurrence d'Eschyle, un participe de crainte dans une dénégation au subjonctif, ce qui pourrait sembler un argument en faveur de l'ellipse. Un examen de cette occurrence permet de renoncer à cette hypothèse :

Esch. *Suppl.* 755 : le chœur exprime sa crainte que les autels ne soient pas respectés

Οὐ μὴ τριαίνας τάσδε καὶ θεῶν σέβῃ

δείσαντες ἡμῶν χειρ' ἀπόσχωνται, πάτερ.

« Ils ne risquent pas, par crainte de ces tridents et du respect dû aux dieux, de tenir leurs mains éloignées de nous, mon père »

Si la dénégation au subjonctif avait un rapport avec une complétive régie par un verbe de crainte, le participe ne se rapporterait pas au sujet syntaxique de la proposition, mais au locuteur. Il faudrait un énoncé du type οὐ μὴ δείσαντες + subjonctif P4, par exemple, énoncé qui n'est pas attesté, même de façon approximative dans les 81 occurrences considérées.

En réalité, l'examen des occurrences s'oppose à l'hypothèse d'une ellipse pour une raison syntaxique : tout se passe comme si, dans les dénégations au subjonctif, les deux négations avaient la même portée (sur l'ensemble de la proposition), alors que nous avons souligné qu'il n'en allait pas de même pour les propositions régies par un verbe de crainte. À cela, deux indices nous paraissent décisifs : dans les dénégations au subjonctif, la négation assertive peut se situer bien après le début de la proposition elle-même, et des pronoms indéfinis à négation incorporée peuvent être employés. Bien des exemples que nous avons cités le montrent. Nous nous contentons de rappeler un exemple de Platon qui montre bien ce double phénomène :

Pl. *Lois* 731 c6 : nul ne fait le mal délibérément car l'âme est ce que l'homme a de plus précieux

ἐν οὖν τῷ τιμιωτάτῳ τὸ μέγιστον κακὸν οὐδεὶς ἐκὼν μὴ ποτε λάβῃ καὶ ζῆ διὰ βίου κεκτημένους αὐτό.

« Donc, personne, dans ce qu'il y a de plus précieux, ne risque de prendre de son plein gré le plus grand mal et de vivre toute son existence avec lui ».

Dans un tel exemple, il est impossible de sous-entendre un verbe de crainte (ou un substantif comme φόβος, κίνδυνος) et la négation μή ne peut être

considérée comme un opérateur syntaxique marquant la frontière de la proposition : il ne fait aucun doute que ἔκων porte pour le sens sur les deux verbes au subjonctif.

S'il n'est pas possible de supposer une ellipse, comment faut-il alors expliquer cette double négation ? Un élément de réponse provient de la remarque précédente : les deux négations semblent avoir la même portée. C'est la condition pour que deux termes négatifs conduisent à une seule négation sémantique. P. Larrivée (2001, p. 31-32) rappelle ainsi que l'existence d'une double négation n'est possible que si ces deux négations ont une portée différente. On peut ainsi faire contraster : *Personne n'en sait rien* (même portée, une seule négation) et *Il n'y a personne qui n'en sait rien* (portée différente, deux négations qui se contrebalancent). La double négation οὐ μή porte sur le même segment et est donc employée pour exprimer un seul sens négatif. Qu'apporte dans ces conditions l'emploi de deux négations différentes ? Tout se passe comme si la négation complexe οὐ μή cumulait deux traits : la négation d'une assertion et la négation d'une éventualité, dans la mesure où μή est régulièrement associé à ποτε comme nous l'avons déjà souligné. Or, cette négation forte est tout à fait apte à exprimer une dénégation. Il est d'ailleurs remarquable qu'un verbe au subjonctif ne soit pas nécessaire à la bonne compréhension de cette négation. C'est ce que montre l'exemple de Platon suivant :

Pl. *Phèdre*. 262 b9 : Socrate interroge Phèdre

ΣΩ. Ἐστὶν οὖν ὅπως τεχνικὸς ἔσται μεταβιβάζειν κατὰ
σμικρὸν διὰ τῶν ὁμοιοτήτων ἀπὸ τοῦ ὄντος ἑκάστοτε ἐπὶ
τοῦναντίον ἀπάγων, ἢ αὐτὸς τοῦτο διαφεύγειν, ὃ μὴ
ἐγνωρικῶς ὃ ἔστιν ἕκαστον τῶν ὄντων;

ΦΑΙ. Οὐ μὴ ποτε.

« – Est-il donc possible qu'on ait l'art de faire passer progressivement par les ressemblances en conduisant chaque fois de ce qui est à son contraire, ou d'éviter soi-même cela, si on ne connaît pas ce qu'est l'essence des choses ? – Jamais ! »

Si nous citons un peu longuement la question de Socrate, c'est pour montrer que la réponse n'est pas une reprise elliptique d'une question présentant les mêmes traits syntaxiques. La réponse de Phèdre se suffit à elle-même : la négation complexe οὐ μή, associée à ποτε pour plus de clarté, fonctionne comme une unique négation forte, qui englobe

l'ensemble de la question de Socrate : il n'est pas possible de tromper les autres sans se tromper soi-même.

Dans les dénégations au futur, la négation complexe οὐ μή porte sur l'ensemble de la proposition, ce qui explique son unique sens de forte dénégation, la valeur complémentaire des deux négations se renforçant. Dans les prohibitions au futur, l'existence de deux négations n'est pas en soi une difficulté puisque les deux négations n'ont pas la même portée. La question qui reste à aborder est l'emploi de la négation μή pour une défense au futur.

4. 2. Dans les prohibitions au futur

Pour rendre compte de la négation μή dans les prohibitions au futur, on pourrait mettre en avant le fait que les prohibitions ont usuellement la négation non assertive dans les prohibitions, que le verbe soit à l'impératif, au subjonctif ou à l'infinitif. En réalité, la négation du futur, y compris dans ses emplois directifs, semble bien être οὐ. Dans la mesure où les auteurs sont parfois divisés sur la nature de la négation dans les emplois directifs du futur, nous examinerons d'abord cette question, avant de rechercher une explication.

4. 2. 1. La négation attendue est οὐ

Les auteurs sont partagés sur la nature de la négation avec un futur : certains ne reconnaissent que l'emploi de la négation οὐ dans les énoncés pourvus d'une valeur directive. C'est le cas de B. L. Gildersleeve (1900, p. 117) ou de V. Magnien (1912) qui, dans sa monographie sur le futur grec, évoque la négation μή seulement dans le cas particulier des tournures interro-négatives qui nous occupent (malheureusement sans justifier l'emploi de la négation non assertive) ; enfin, P. Chantraine (1953, § 299) affirme nettement : « la négation est οὐ ». Quand ce dernier souligne l'existence d'énoncés au futur avec la négation μή, il faut remarquer qu'il ne s'agit pas d'énoncés présentant une valeur directive. Il existerait ainsi dans les poèmes homériques deux types de situations où l'on peut rencontrer la négation μή avec le futur. Le premier type d'emplois se situe « dans des serments pour indiquer que l'on repousse l'idée exprimée par le verbe dans une dénégation emphatique » (1953, § 331). La négation non assertive marque un engagement du locuteur dans son énoncé. Le second type d'emploi du futur avec μή se situe dans des énoncés pourvus d'un sens déontique (« pour écarter une idée », comme le dit P. Chantraine,

ibidem). Les exemples cités n'ont cependant pas une valeur directive, mais une valeur consécutive.

Il semblerait que les quelques exemples, peu nombreux, où le futur s'emploie avec la négation μή ne soient pas pourvus d'une valeur directive. Cet avis n'est pourtant pas partagé par tous les auteurs. Ainsi, J. Wackernagel (1920, p. 205) fait de μή la négation normale dans les prohibitions au futur et affirme :

« Das Tun-Sollen ist durch eine futurische Aufforderung, das Gehorchen durch den Imperativ ausgedrückt. Die begriffliche Verwandtschaft mit den Befehlsätzen kommt darin zum Ausdruck, dass als Negation μή dient, wenn mit futurischem Verb ein Verbot gegeben wird. »

D'une façon un peu moins tranchée, R. Kühner et B. Gerth (1904, § 387) présentent simplement les cas de défenses au futur avec μή comme une possibilité plus rare. Deux exemples seulement sont cités à l'appui de cette affirmation. Tous deux se trouvent chez les orateurs classiques :

Lys. 29. 13 : c'est la fin du discours contre Philocratès

καὶ νυνὶ τοῦτο φανερόν πασὶν ἀνθρώποις ποιήσετε, ὅτι οὐκ ἔστιν τοσαῦτα χρήματα ἅ ὑμᾶς, οὓς ἂν λαμβάνητε ἀδικοῦντας, ἀποτρέψει τιμωρεῖσθαι καὶ μηδεμίαν αὐτοῖς ἄδειαν δώσετε τὰ ὑμέτερα αὐτῶν διαρπάζουσι καὶ κλέπτουσιν.

« Et à présent vous allez montrer à tous les hommes qu'il n'y a pas de richesses assez importantes qui vous détournent du châtement de ceux que vous pouvez prendre en faute et que vous n'accorderez aucune impunité à ceux qui pillent et volent vos propres biens. »

Dém. 23. 117 : dans le *Contre Aristocratès*, l'orateur demande de faire preuve de méfiance

ταύτην, ἂν ἐμοὶ χρῆσθε συμβούλῳ, φυλάξετε τὴν πίστιν πρὸς τοῦτον τὸν Θραῶκα, καὶ μὴ βουλήσεσθ' εἰδέναι τίν' ἂν, εἰ πάσης ἄρξειε Θράκης, πρὸς ὑμᾶς σχοίη γνώμη

« Si vous suivez mon conseil, voilà la confiance que vous conserverez envers ce Thrace, et vous ne voudrez pas savoir quelles seraient ses dispositions à votre égard s'il se rendait maître de toute la Thrace. »

Aucun de ces deux exemples n'est très convaincant, et cela pour deux raisons. La première tient aux conditions philologiques. Ces deux passages en effet ne sont pas bien assurés : dans le texte de Lysias, les éditeurs mettent en doute la validité de la forme μηδεμίαν, et dans le texte de Démosthène, un papyrus a βούλ[ησ]θε. La seconde raison tient à l'emploi de ces deux futurs : pour aucune des deux occurrences, il ne s'agit d'emploi directif. Dans le passage de Lysias, l'orateur affirme un état de fait futur, coordonné à un indicatif présent (οὐκ ἔστιν), qui plus est à l'intérieur d'une complétive ; dans le passage de Démosthène, les deux futurs (φυλάξετε et βουλήσεσθε) sont employés comme apodoses d'un système hypothétique¹⁹. Dans les deux cas, les futurs ont donc un emploi assertif, ce qui les situe dans des énoncés pour lesquels il existe des conditions de vérité et non des conditions d'obéissance.

Il semble donc qu'il n'existe aucun exemple probant de négation μή pour des énoncés directifs au futur, alors que l'emploi de la négation non assertive est par ailleurs largement documenté. On peut donc se demander pourquoi c'est cette négation non assertive qui est employée dans les prohibitions de forme interro-négative.

4. 2. 2. Une ellipse ?

Il faut signaler une hypothèse reposant sur une ellipse. L'emploi de la négation μή avec le futur n'est pas sans exemple en grec, mais il ne se trouve que dans des propositions subordonnées après des verbes d'effort ou de crainte (ὅπως μή) et dans les propositions hypothétiques. Ainsi, R. Kühner et B. Gerth (1904, § 387. 7. Anm. 3) remarquent que l'on pourrait rapprocher les tournures du type οὐ μή ἐρεῖς des futurs introduits par ὅπως sans verbe introducteur. Cette remarque suppose de remettre en cause le caractère interrogatif de notre tournure. Surtout, qu'il s'agisse des propositions complétives des verbes d'effort ou des propositions hypothétiques, l'emploi de la négation μή est fortement lié aux conjonctions ὅπως et εἰ et non au futur. L'ellipse que l'on observe dans les propositions qui complètent les verbes d'effort porte sur le verbe introducteur. Or, dans le cas qui nous occupe, il faudrait admettre que c'est la conjonction qui est sous-entendue. Cette supposition pose des

¹⁹ On pourrait d'ailleurs remarquer que, dans les deux passages, la présence de systèmes hypothétiques a pu favoriser l'apparition de la négation μή dans ces phrases complexes relativement longues.

difficultés : c'est la conjonction qui permet d'identifier la subordonnée, même quand la principale a subi une ellipse. Ainsi, pour les verbes d'effort ou de crainte, quand l'ellipse du verbe introducteur est faite, ce qui s'observe assez fréquemment, la conjonction est conservée ; c'est même ce qui nous permet d'identifier la tournure :

Esch. *Choé*. 263 : le chœur demande à Oreste et à Électre d'être plus discrets

σιγᾶθ', ὅπως μὴ πεύσεταιί τις, ὦ τέκνα

« Taisez-vous, pour éviter qu'on ne vous entende, mes enfants. »

Il ne semble pas que l'on puisse trouver μή à la place de ὅπως μή.

Cette tentative d'explication, en tentant de rendre compte de la négation non assertive, suscite d'autres difficultés (l'absence d'interrogation, l'ellipse de la conjonction de subordination), ce qui la rend peu probable.

4. 2. 3. Quelle alternative ?

Pour expliquer cette situation paradoxale, on peut poser la question différemment et se demander comment le grec pouvait procéder pour exprimer une défense dans le cadre d'une tournure interro-négative. Si l'on exclut la négation non assertive, puisque c'est elle qui fait difficulté, il y a en théorie deux solutions : soit l'emploi d'une négation composée, sous la forme d'un pronom indéfini à négation incorporée, en plus de la tournure interro-négative, soit l'emploi de la négation οὐ à deux reprises. Aucune de ces solutions ne permet de donner le sens d'une prohibition, alors que c'est cette valeur qui est recherchée.

La première possibilité théorique est l'emploi d'un pronom indéfini à négation incorporée. Dans ce cas, quand une négation composée est employée dans le même énoncé qu'une négation simple, elle permet soit de renforcer la première négation lorsqu'elles ont la même portée (οὐκ ἦλθεν οὐδεὶς), soit d'annuler la valeur négative de celle-ci lorsqu'elles ont une portée différente (οὐδεὶς οὐκ ἦλθεν). Que se passerait-il dans un énoncé fictif *οὐκ οὐδὲν λαλήσεις ; ? Si les deux négations s'annulent, le verbe au futur exprimerait un ordre (λαλήσεις ;) et non une défense, comme on le voudrait ; si les deux négations se renforcent, la seconde négation renforcerait la première. Or, cette première négation ne donne pas le sens d'une prohibition à un énoncé, puisqu'elle est associée à l'interrogation. En d'autres termes, si l'on niait le futur avec la négation assertive que l'on

attendrait, cette double négation ne pourrait pas exprimer une défense, dans le contexte d'un énoncé interro-négatif.

Dans la seconde possibilité théorique, la négation οὐ peut être employée à deux reprises dans la même phrase. On peut donc se demander pourquoi un énoncé *οὐκ οὐκ ἐρεῖς ; n'a pas été retenu pour exprimer la prohibition, la première négation s'associant à l'interrogation et portant sur toute la phrase, la deuxième négation portant seulement sur le verbe au futur. Une telle tournure devrait exprimer une prohibition (οὐκ ἐρεῖς). Un tel emploi des négations est en réalité sans exemple. C'est ce qui apparaît si on observe les occurrences où ces deux négations apparaissent. En effet, d'après la description des défenses du type οὐ μὴ ἐρεῖς ; on s'attend à ce qu'un énoncé οὐ (οὐ p) ; soit l'équivalent de οὐ p car la tournure interro-négative n'inverse pas la valeur de la proposition. C'est pour cela qu'un énoncé fictif *οὐκ οὐκ ἐρεῖς ; pourrait avoir le sens d'une défense. Si l'on cherche des exemples pour étayer cette hypothèse, on trouve surtout des occurrences sans interrogation. Or, si on poursuit le raisonnement, on s'attend à ce qu'un énoncé οὐ (οὐ p) sans marque interrogative soit équivalent à p , c'est-à-dire à ce que les deux négations s'annulent. Or, ce n'est pas ce que l'on observe. Il faut distinguer deux types d'occurrences :

– Une première négation οὐ, placée en tête de phrase, peut nier le contenu de plusieurs propositions liées par μὲν et δέ. Cet emploi paraît le plus proche des prohibitions au futur, puisque plusieurs propositions (ordres ou défenses) peuvent s'exprimer sous la dépendance d'une même tournure interro-négative. Pourtant, on ne peut s'appuyer sur de tels exemples pour expliquer la tournure prohibitive. Ainsi,

Dém. 18. 179 : dans le *Sur la couronne*, Démosthène défend son attitude

οὐκ εἶπον μὲν ταῦτα, οὐκ ἔγραψα δέ

« Il n'est pas vrai que d'un côté j'ai parlé ainsi, et que de l'autre je n'ai pas rédigé de projet de décret. »

Jean Humbert (1960, § 104), à qui nous empruntons cet exemple, traduit : « on ne peut pas dire que j'aie parlé ainsi, sans rédiger un projet de décret ». La première négation porte sur l'ensemble de la phrase alors que la deuxième ne porte que sur une proposition. On peut remarquer à cet égard que la liaison n'est pas οὐδέ : la seconde négation ne peut pas être considérée comme liée à la première. Pourtant, on peut difficilement dire

que les deux négations s'annulent. Si c'était le cas, l'occurrence aurait pour équivalent logique οὐκ εἶπον ἀλλ' ἔγραψα. Ce n'est pas le sens de cette occurrence : Démosthène ne nie pas avoir parlé, il refuse simplement d'être accusé de parler sans rien faire. Ce que nie la première négation, ce n'est ni un verbe, ni les deux propositions, c'est le lien entre les deux propositions. Malgré leur différence de portée, les deux négations ne s'annulent donc pas. Il en va de même dans l'exemple suivant :

Pl. *Apologie*, 33 b1-2 : Socrate n'a jamais donné de leçons rémunérées

οὐ χρήματα μὲν λαμβάνων διαλέγομαι, μὴ λαμβάνων δὲ οὐ

« Il n'est pas vrai que je parle quand je suis payé et que je ne parle pas quand je ne suis pas payé. »

Dans cet exemple emprunté à M. Bizos (1961, p. 207, rem. 6) la première négation οὐ porte sur l'ensemble de la phrase, alors que la seconde porte uniquement sur le verbe διαλέγομαι qui n'est pas répété ; la négation μὴ quant à elle porte uniquement sur le participe. La portée très différente des deux négations interdit de dire que l'une a une influence sur l'autre. Tout comme dans l'exemple précédent, le locuteur nie l'existence simultanée de deux propositions. La situation est tout à fait différente dans les prohibitions du type οὐκ ἐρεῖς καὶ μὴ λαλήσεις ; où l'énoncé est l'équivalent d'un ordre suivi d'une défense. Dans l'énoncé directif, les deux verbes au futur font référence à deux procès qui peuvent être appréhendés de façon indépendante.

– On peut également rencontrer deux négations assertives dans la même phrase, avec une portée différente, mais non hiérarchisée comme dans les exemples précédents : l'une des deux négations n'a pas l'autre sous sa dépendance. Les exemples sont plus rares :

Antiphon, 2^e *Tétralogie*, 4. 6. 4 : c'est un accident si un jeune homme en a tué un autre en s'exerçant : les autres athlètes n'ont tué personne, alors qu'ils s'exerçaient eux aussi

οὔτοι οὐ διὰ τὸ μὴ ἀκοντίζειν οὐκ ἔβαλον αὐτόν

« Ce n'est pas faute de lancer le javelot qu'ils ne l'ont pas atteint. »

M. Bizos à qui nous empruntons cet exemple (1987, p. 211. 4) utilise cette occurrence pour illustrer le fait que deux négations οὐ s'annulent. Ce n'est

pas ainsi que nous comprenons cette occurrence ; et à vrai dire, la traduction proposée par M. Bizos (« ce n'est pas parce qu'ils ne lançaient pas le javelot qu'ils ne l'ont pas atteint ») est davantage en accord avec notre analyse. La première négation porte sur la locution prépositionnelle de cause, la seconde sur le groupe verbal ; le fait que ces deux négations n'ont pas réellement d'influence l'une sur l'autre se voit au fait que l'on pourrait écrire cette phrase sous la forme de deux propositions indépendantes : οὔτοι οὐκ ἔβαλον αὐτόν · οὐ διὰ τὸ μὴ ἀκοντίζειν « ils ne l'ont pas atteint ; ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas lancé le javelot ». Si les deux négations se détruisaient, l'exemple aurait pour équivalent : οὔτοι διὰ τὸ μὴ ἀκοντίζειν ἔβαλον αὐτόν (« ils l'ont atteint parce qu'ils ne lançaient pas le javelot »), ce qui aboutit à un énoncé absurde.

Donc, avec l'emploi de deux négations assertives dans la même phrase, mais avec une portée différente, on observe deux situations : soit les deux négations portent sur deux segments indépendants, niés simultanément (comme dans l'exemple d'Antiphon), ce qui ne saurait correspondre au cas qui nous occupe ; soit une négation prend sous sa portée un ensemble de propositions et en ce cas c'est le lien entre les différentes propositions qui est nié, comme dans les exemples de Platon et de Démosthène. Ce deuxième cas ne correspond pas plus à ce qu'on observe dans les prohibitions au futur, où le lien entre les propositions n'est pas remis en cause. Dans les prohibitions du type οὐκ ἐρεῖς καὶ μὴ λαλήσεις ; les deux procès demandés sont sémantiquement indépendants. L'emploi d'une tournure théorique *οὐκ οὐκ ἐρεῖς ; avec un sens de défense serait donc sans parallèle. D'ailleurs, si on reprend la prohibition qui nous sert d'exemple, on pourrait se demander quel sens pourrait bien avoir un énoncé comme * οὐκ ἐρεῖς καὶ οὐ λαλήσεις ; Il nous paraît particulièrement difficile de comprendre que la deuxième proposition est une défense et non un ordre comme la première proposition²⁰.

4. 2. 4. μὴ peut être négation de constituant

²⁰ Dans cet exemple théorique, nous choisissons καὶ οὐ et non οὐδέ qui supposerait que les négations sont au même rang syntaxique, ce qui n'est pas le cas, puisque la première est un élément de la tournure interro-négative.

La négation οὐ qui est celle que l'on attend devant un futur ne semble pas apte à fournir une négation au sein d'une tournure interro-négative sans obscurcir le sens de l'expression de façon sensible ; on peut supposer que c'est la raison pour laquelle la négation μή a pu se trouver employée. Comme par ailleurs cette dernière est celle que l'on trouve pour toutes les autres formes de défense, son emploi n'est peut-être pas aussi étonnant qu'il y paraît. Une occurrence d'Eschyle (qui est pour nous la première attestation de ces prohibitions au futur) nous permet peut-être de comprendre comment cette négation μή a pu être employée avec un futur. Dans cette occurrence qui fait un peu difficulté, il s'agit bien de la tournure qui nous occupe, d'une injonction au futur dans une tournure interro-négative :

Esch. *Sept*, 250 : Étéocle demande au chœur de se taire, après plusieurs intimations restées sans effet

οὐ σίγα μηδὲν τῶνδ' ἐρεῖς κατὰ πτόλιν ;

« Ne cesseras-tu pas de crier ainsi par la ville ? Silence ! »

(Traduction de P. Mazon)

Dans la mesure où cette occurrence pose des difficultés, la traduction qui nous sert de point de départ est exceptionnellement la traduction de la *CUF* et non une traduction personnelle. La difficulté provient de la place de l'adverbe σίγα. W. Goodwin (1897, p. 20) ponctue la phrase de la manière suivante : οὐ σίγα ; μηδὲν τῶνδ' ἐρεῖς κατὰ πτόλιν ; ce qui suppose un emploi de la négation μή devant un futur à valeur directive, alors que ce cas de figure est problématique. Dans le *LSJ* (*s. u.* οὐ μή), on trouve le commentaire suivant « seems to be *keep silent and say nothing*, σίγα being short for σιγήσει and καί being omitted ». Or, l'apparat critique ne donne pas d'autre leçon que μηδὲν : il s'agit bien du pronom indéfini à négation incorporée suivi d'un génitif partitif et non de la liaison négative. Dans ce cas la négation οὐ porte sur l'ensemble de la phrase et lui donne un sens injonctif, en liaison avec le futur et l'interrogation, alors que μηδὲν porte uniquement sur τῶνδ'. La phrase signifie littéralement : « ne vas-tu pas, en silence, ne dire aucune de ces choses ». La négation μή se justifie ici parce qu'elle porte uniquement sur le démonstratif et non sur le verbe au futur ; on comprend comment une phrase οὐ μηδὲν τῶνδ' ἐρεῖς ; a pu être réinterprétée comme οὐ μή ταδ' ἐρεῖς ;

Cette explication de l'occurrence d'Eschyle est à prendre en compte pour expliquer l'emploi de la négation non assertive. Si l'interro-négation comportant la négation assertive porte sur l'ensemble de la phrase, la négation non assertive porte sur une seule proposition. Or, nous avons considéré, peut-être un peu rapidement, que si la portée se limitait à une proposition, elle devait donc porter sur le prédicat de cette proposition. Bien évidemment, une telle équivalence ne peut être mise en doute dans bien des exemples d'Aristophane où la proposition se limite à un verbe. Cependant, l'exemple d'Eschyle le montre, cette négation peut simplement porter sur un constituant, et dans ce cas, rien ne s'oppose à ce que cette négation soit non assertive. Que la négation non assertive puisse porter sur un constituant autre que le verbe au futur, est une possibilité qui apparaît nettement dans l'exemple suivant :

Soph. *O. C.* 848 : Créon refuse qu'Œdipe fasse route avec ses deux filles pour le soutenir

οὐκ οὖν ποτ' ἐκ τούτοις γε μὴ σκήπτροις ἔτι
ὁδοιπορήσεις;

« Ne vas-tu donc renoncer à t'appuyer sur ces deux bâtons pour te mettre en route ? » (litt. « Ne vas-tu plus faire route, en ne t'appuyant pas sur ces deux bâtons ? »)

Comme l'indique la place de μὴ qui est enclavé dans le groupe nominal, entre le démonstratif et le nom, la négation porte bien sur le groupe nominal et non sur le verbe : Créon ne défend pas à Œdipe de partir, bien au contraire. En revanche, il lui interdit le secours de ses filles dans cette errance. En un sens, il ne s'agit donc pas d'une prohibition, mais d'un ordre, muni d'un constituant négatif, et dans ce cas, l'emploi de la négation non assertive n'est pas une difficulté.

L'idée selon laquelle la négation non assertive est employée parce qu'elle ne porte pas sur le verbe au futur mais sur un constituant interne à la proposition n'est pas généralisable à tous les exemples que nous avons relevés. Elle est cependant un argument supplémentaire pour expliquer cet emploi difficile de la négation μὴ dans les négations au futur et vient s'ajouter aux autres arguments que nous avons mis en avant. Dans une tournure interro-négative, la négation non assertive nous semble la seule possibilité qui s'offrait au locuteur grec pour exprimer une défense sans obscurcir l'expression, ce qui est facilité par deux traits : l'emploi de cette

même négation dans toutes les autres prohibitions et la différence de portée entre les deux négations de cette expression.

5. Conclusion

Le rapprochement qui a pu être opéré entre les deux types d'occurrences comportant la double négation οὐ μή ne rend pas compte des importantes différences, sémantiques et syntaxiques, qui séparent les deux types. Il est vrai que ce rapprochement repose sur une difficulté philologique : en raison de la proximité entre subjonctif et futur, et du caractère faiblement marqué de l'interrogation dans les textes, certaines occurrences doivent être corrigées (cf. annexe). Mais les distinctions sémantiques et syntaxiques sont suffisamment importantes pour que les deux types d'énoncés doivent être soigneusement distingués. On peut proposer le récapitulatif suivant :

	Subjonctif Οὐ μή πίθηται	Futur Οὐ μή ἐρεῖς ;
Sens	Dénégation (acte assertif)	Prohibition (acte directif)
Forme de l'énoncé	Assertive	Interro(néga)tive
Personnes	Toutes	2 ^{ème} uniquement
Emploi en subordonnée	Possible	Non attesté
Portée de οὐ μή	Même portée (proposition) : une seule négation complexe	Portée différente (οὐ sur la phrase, μή sur la proposition) : deux négations différentes
Négation inversant la valeur de la proposition	Οὐ	Μή
Coordination entre propositions de même nature	Οὐδέ / οὔτε	Μηδέ
Pronom indéfini négatif	Οὐδέν	Μηδέν

Ainsi, dans les dénégations au subjonctif, la négation complexe οὐ μή fréquemment associée à ποτε cumule les deux fonctions de négation d'assertion et de négation d'éventualité, alors que les deux négations des prohibitions au futur ont une portée différente : la négation assertive οὐ est

associée à l'interrogation qui porte sur la phrase, alors que la négation non assertive μή porte seulement sur la proposition, voire sur un constituant, bien que le verbe, au futur, n'admette pas par ailleurs cette négation non assertive dans ses emplois directifs.

Il est vrai que, malgré ces nettes différences, l'une des deux tournures a pu influencer l'autre, mais il faut remarquer que les quelques points de passage entre les deux expressions ne plaident pas en faveur d'une équivalence entre celles-ci. En effet, dans notre corpus, seules trois occurrences présentent des verbes qui ne peuvent être que des futurs (ἄξει, μεθέψομαι, περιόψομαι) dans des expressions qui ont clairement la valeur de dénégations (respectivement Soph. *O.C.* 178, *Él.* 1052 et Ar. *Gren.* 508). Un tel emploi est effectivement possible en raison de la proximité morphologique entre le subjonctif et le futur, à la deuxième personne, et des emplois assertifs du futur. Cependant, il n'est pas anodin que deux de ces exemples soient à la première personne du singulier, c'est-à-dire à une personne qui ne convient pas à un acte directif : aucune confusion n'était donc possible avec les prohibitions au futur. On peut penser qu'il s'est produit une rencontre entre les serments négatifs au futur avec la simple négation μή²¹ et les dénégations au subjonctif avec la négation complexe οὐ μή. Ces expressions hybrides sont cependant très peu fréquentes. À l'inverse, les emplois du subjonctif dans des prohibitions sont beaucoup plus tardifs (le *LSJ* cite des exemples de la *Septante*) : on n'observerait pas une telle asymétrie si les deux tournures étaient équivalentes.

Annexe

Sont indiqués par * les occurrences problématiques discutées sous 3.

1. οὐ μή + futur

– Esch. *Sept* 250 ;

– Soph. *Aj.* 75, *Él.* 1052*, *Trach.* 978, 1183, *OC* 848 ;

²¹ C'est cette influence des serments qui retient la préférence d'A. Rijksbaron (1991). Le seul contre-exemple extérieur à notre corpus qui soit cité est Eschine 3. 177 (οὐ μή ποτε... ποιήσετε, ἐμβαλεῖτε), dans un contexte assertif, qu'on ne peut rapprocher des serments au futur. Cependant, un manuscrit (l'*Angelicus* du XIII^e s.) a une leçon intéressante : οὐδέποτε au lieu de οὐ μή ποτε. L'emploi de cette négation dans un contexte clairement assertif aurait bien des mérites.

- Eur. *Méd.* 1151, *Hipp.* 606, *Andr.* 757, *Suppl.* 1066, *Él.* 383*, 982, *Ba.* 343, 792 ;
- Ar. *Nu.* 296, 366, 505, *Guêpes* 397, *Thesm.* 1108*, *Gren.* 202, 298, 462, 508*, 524, *Eccl.* 1144.
- Pl. *Banquet* 175 a10.

2. οὐ μή + subjonctif

- Esch. *Sept* 38, 199, 281, *Suppl.* 228, 755, 924, *Choé.* 895, *Eum.* 225 ;
- Soph. *Aj.* 83, 425, *Él.* 42, *OR* 328, 870, *Trach.* 621, 1190, *Phil.* 103, 381, 418, *OC.* 177*, 408, 450, 649, 1023.
- Eur. *Cycl.* 666, *Hérod.* 384, *Hipp.* 213, 498, *Héc.* 1035, *Suppl.* 1069, *Troy.* 698, *IT.* 18, *Hél.* 292, *Ba.* 852, *IA.* 1464, 1504, *Rh.* 115 ;
- Ar. *Paix* 1037*, 1226*, 1304, *Ois.* 461, *Lys.* 492, *Thesm.* 1166.
- Pl. *Apol.* 29 d4, *Criton* 44 b8, *Phédon* 66 b6, 105 d10, *Théét.* 160 a1, *Soph.* 235 c5, *Phil.* 15 d6, 21 e4, 48 d5, *Banquet* 214 a5, *Phèdre* 132 a2, 227 d5, 260 e6, 273 e4, *Euthd.* 283 c5, 297 d7, *Gorg.* 494 d3, *Hipp. maj.* 287 e3, 288 a1, 300 d7, *Rép.* 341 b10, 375 c11, 435 d2, 437 e4, 473 e1, 492 e3, 499 b2, 597 c5, 609 e1 ; *Lois* 696 a2, 712 a3, 731 c6, 735 b2, 895 b2, 905 a1, 942 c5.

3. Cas problématiques

- Esch. *Ag.* 1640 : la leçon donnée par P. Mazon dans la *CUF* (1925), ou par D. Page dans les *OCT* (1972) portent un futur, dans un exemple qui ne peut pas avoir le sens d'une prohibition

Esch. *Ag.* 1640: Egisthe menace le choeur

τὸν δὲ μὴ πειθάνορα

ζεύξω βαρείαις, οὐ τι μὴ σειραφόρον
κριθῶντα πῶλον, ἀλλ' ὁ δυσφιλής σκότῳ
λιμὸς ξύνοικος μαλθακὸν σφ' ἐπόψεται.

« Le rebelle, je l'attellerai sous un joug pesant : qu'il ne compte pas être nourri d'orge comme un poulain de volée ! La faim cruelle associée aux ténèbres le verra devenir plus doux. » (traduction P. Mazon)

Le sens est davantage proche d'une dénégation ; cependant la présence de ἀλλά n'apparente pas la tournure aux exemples de dénégations au subjonctif. De fait, plusieurs éditions choisissent de corriger le texte en remplaçant la négation μή par la particule μήν (éd. Loeb (1926), due à

H. W. Smyth et à H. Lloyd-Jones ; éd. Teubner (1990), due à M. L. West). Ces éditeurs sont d'accord en cela avec E. Fraenkel dans son édition commentée de la pièce (1962 [1950]) : « μή cannot be right ». Celui-ci donne de bons parallèles de οὐ τι μήν « [it] has either the same adversative force as single οὐ μήν often has (...) or it is asseverative »²².

– Soph. *Él.* 1052 : futur (P1) dans une dénégation (cf. 3. 2. 2. coordination ordre+ordre)

– Eur. *Él.* 383. Le verbe au futur donné dans les manuscrits conduit à un contresens :

Eur. *Él.* 383 : Oreste commente la vertu du laboureur

οὐ μή φρονήσεθ', οἱ κενῶν δοξασμάτων

πλήρεις πλανασθε, τῇ δ' ὀμιλίαι βροτῶν

κρινεῖτε καὶ τοῖς ἤθεσιν τοὺς εὐγενεῖς ;

« Écoutez la raison, vous qu'égaré une foule de vains préjugés et c'est par leur conduite et par leur caractère que vous jugerez de la noblesse des mortels. » (Trad. L. Parmentier)

Nous reproduisons le texte retenu par L. Parmentier dans la *CUF* (1925), qui est aussi celui des manuscrits. Cependant, dans le cadre de la prohibition au futur, l'expression ne peut signifier que « n'allez-vous pas ne pas être sensés », c'est-à-dire « cessez d'être sensés », ce qui est absurde, dans le contexte. Plusieurs éditions (notamment les *OCT* (1981) par J. Diggle et *Teubner* (1995) par G. B. Donzelli) choisissent d'ajouter une négation en retenant le verbe ἀφρονήσετε : J. D. Denniston (1939) donne des parallèles pour le mot comme pour la synizèse. Cette correction aboutit tout de même à trois négations sur le même segment, ce qui est sans exemple. Nous nous rallions pour notre part à une proposition de Dindorf (mentionnée par Denniston, *ibidem*) qui corrige par οὐ σωφρονήσεθ' (équivalent métriquement). Cette correction est inspirée par Soph. *Aj.* 1258 οὐ σωφρονήσεις ; où des manuscrits tardifs donnent effectivement οὐκ εὖ φρονήσεις ;. Si des copistes ont pu intervertir σωφρονήσεις et φρονήσεις, l'opération inverse peut être supposée, ce qui évite une tournure à triple négation.

– Ar. *Thesm.* 1108 : un subjonctif dans une prohibition

²² Traduction d'E. Fraenkel : « And him who will not obey I will yoke under a heavy yoke—no barley-fed young trace-horse, mark my words ! No, hunger, hateful housemate of darkness, shall see him softened. »

Ar. *Thesm.* 1108 : l'archer répond au parent d'Euripide

ΚΗ. Λῦσόν με δεσμῶν.

ΤΟ. Οὐκὶ μὴ λαλήσι σύ ;

« – Détache mes liens. – Ne veux-tu pas cesser de bavarder ? »

La forme se présente comme un subjonctif. On pourrait éventuellement corriger en ληρήσεις bien attesté dans cette tournure chez Aristophane, mais le plus simple reste d'expliquer cette forme comme une déformation de l'archer scythe, soit qu'il confonde subjonctif et futur, soit que la forme de futur soit altérée. C'est cette deuxième solution qui a notre préférence : au v. 1190, dans un ordre de tournure interro-négative, il dit en effet à la danseuse οὐκὶ πιλήσι πρώτᾳ με ; (« Ne vas-tu pas m'embrasser d'abord ? »). Quoi qu'il en soit, cette occurrence peut difficilement être considérée comme un contre-exemple d'emploi de subjonctif dans une prohibition.

– Soph. *O.C.* 177 : un futur dans une dénégation

Soph. *O.C.* 177-178 : le coryphée rassure Œdipe

Οὐ τοι μήποτέ σ' ἐκ τῶνδ' ἐδράνων,

ᾧ γέρον, ἄκοντά τις ἄξει

« Il n'y a pas de risque qu'on te fasse jamais sortir de ce siège, vieillard. »

Le thème verbal interdit toute correction de ce futur en subjonctif. Elmsley propose donc de lui substituer le verbe ἄρη qui présente le subjonctif attendu dans une dénégation qui comporte ποτε. On remarquera cependant que l'expression ne recourt pas à un pronom indéfini à négation incorporée (οὐδεις μή ποτε), comme on pourrait s'y attendre sur la base des autres exemples des dénégations au subjonctif. Cette remarque irait dans le sens de ceux qui justifient pleinement ce futur, comme A. Rijksbaron (1991, p. 173) qui remarque : « expresses a commitment on the part of the speaker to see to it that this state of affairs will not be realized ». Pour cette raison, il comprend cette expression comme une variante emphatique de l'emploi de μή + futur, employé dans les serments.

– Ar. *Gren.* 508 : un futur dans une dénégation

Ar. *Gren.* 508 : la servante d'Éaque retient Xanthias (déguisé en Dionysos)

Μὰ τὸν Ἀπόλλω οὐ μὴ σ' ἐγὼ

περιοψομ' ἀπελθόντ' (...)

« Non, par Apollon, je ne vais pas te laisser partir »

Le sens de dénégation est d'autant plus net que l'invocation (négative) au dieu ouvre les propos de la servante. La première personne ne permet pas d'ambiguïté avec une prohibition.

– Ar. *Paix* 1037 : les éditeurs (V. Coulon (1925) dans la *CUF*, N. G. Wilson (2007) dans les *OCT*) adoptent un futur, à la suite des manuscrits, là où le sens et la syntaxe semblent imposer un subjonctif

Ar. *Paix* 1037 : le chœur félicite Trygée

ὥστ' οὐχὶ μὴ παύσῃ ποτ' ὦν

ζηλωτὸς ἅπασιν

« Ainsi, tu ne cesseras jamais d'être envié par tous »

Plusieurs arguments plaident en faveur de cette correction minime de παύσει en παύσῃ : la présence de ὥστε non subordonnant (la phrase précédente est une question introduite par τίς) en tête de phrase, la présence de ποτε, le sens de la phrase (une prohibition serait dépourvue de sens).

– Ar. *Paix* 1226 : nous adoptons ποιήσῃ (donné par le *Venetus* et retenu par N. G. Wilson (2007) dans l'édition des *OCT*) et non ποιήσει pour des raisons proches :

Ar. *Paix* 1226 : Trygée reconforte le marchand d'armures, qui pense ne plus vendre une cuirasse

οὗτος μὲν οὐ μὴ σοὶ ποιήσῃ ζημίαν.

« Celle-ci ne risque pas de te causer de perte »

Outre le sens, qui s'oppose à voir dans cette occurrence une prohibition, la place du démonstratif en tête d'énoncé montre bien que la négation assertive n'a pas toute la phrase sous sa portée (comme dans les prohibitions), mais s'associe à la négation non assertive pour exprimer une dénégation.

Références

- BAILLY Anatole, 1963 : [= Bailly] (1^{ère} édition : 1894) : *Dictionnaire grec-français*, Paris : Hachette.
- BASSET Louis, 1989 : *La syntaxe de l'imaginaire, Étude des modes et des négations dans l'Iliade et dans l'Odyssée*, Lyon : Maison de l'Orient.

- CHANTRAINE Pierre, 1953 : *Grammaire homérique. II. Syntaxe*, Paris : Klincksieck.
- DENIZOT Camille (à paraître) : « Impolite orders in ancient Greek : The οὐκ ἐρεῖς ; type. »
- GILDERSLEEVE Basil Lanneau, 1900 : *The Syntax of the simple sentences embracing the doctrine of the Moods and the Tenses* = 1980, *Syntax of Classical Greek, from Homer to Demosthenes*, Groningen : Bouma's Bockhuis.
- GOODWIN William W. 1897 : *Syntax of the moods and tenses of the greek verb*, London : Macmillan.
- HUMBERT Jean, 1960 : *Syntaxe grecque*, Paris : Klincksieck.
- KÜHNER Raphael et GERTH Bernhard, 1904 : *Ausführliche Grammatik der griechischen Sprache*, Hannover : Hahn.
- LARRIVÉE Pierre, 2001 : *L'interprétation des séquences négatives. Portée et foyer des négations en français*. Bruxelles : Duculot.
- LARRIVÉE Pierre, 2004 : *L'association négative. Depuis la syntaxe jusqu'à l'interprétation*. Genève : Droz.
- LIDDELL Henry G., SCOTT Robert, JONES Henry S., 1940⁹ : [= LSJ] (1^{ère} édition 1843), *A Greek-English Lexicon*, Oxford : Clarendon Press.
- LOPEZ EIRE Antonio, 1996 : *La lengua coloquial de la Comedia aristofanica*, Murcia : Un. de Murcia.
- MAGNIEN Victor, 1912 : *Emplois et origines du futur grec*, Paris : H. Champion.
- RIJKSBARON Albert, 1991 : *Grammatical observations on Euripides' Bacchae*, Amsterdam : J. C. Gieben
- SCHWYZER Eduard, 1939 : *Griechische Grammatik I*, München : C. H. Beck.
- SCHWYZER Eduard, DEBRUNNER Albert, 1958 : *Griechische Grammatik II*, München : C. H. Beck.
- WACKERNAGEL Jakob, 1920-1924 : *Vorlesungen über Syntax*, Basel : E. Birkhäuser.

Table des matières

Camille Denizot, Un phénomène de double négation : οὐ μή suivis du futur ou du subjonctif	1
--	----------